



ARRETE DU MAIRE
N°AR_LH_2022_04864

=====

**ARRETE D'INTERDICTION DE LA BAINNADE SUR UNE ZONE LA COMMUNE D'URVILLE-
NACQUEVILLE EN RAISON D'UNE POLLUTION BACTERIOLOGIQUE**

=====

Le Maire-délégué de la commune d'Urville-Nacqueville, commune déléguée de la commune de LA HAGUE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu le règlement départemental de l'Agence Régionale de la Santé (ARS),

Vu l'alerte que vous avons reçue ce jour des services de l'ARS,

Considérant,

- la présence de pollution bactériologiques importante,
- qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de sa commune.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de la présence de contamination bactériologique importante, la baignade est formellement interdite à compter de ce jour sur la zone de la plage d'Urville-Nacqueville définie par plan en annexe et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé sur les panneaux d'affichage des lieux de baignade concernés.

ARTICLE 3 : Cette interdiction est signalée par la mise en place d'un affichage à chaque point d'accès de la zone concernée.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de La Hague, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de La Hague sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

A la Hague le 26 août 2022

Le Maire-délégué

Madame Thérèse LESEIGNEUR-COURVAL



L'ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Cherbourg-En-Cotentin
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de La Hague
- Monsieur le chef du centre de secours de Beaumont-Hague
- Agence Régionale de Santé
- Mesdames et Messieurs les maires déléguées de la commune de La Hague
- Affichage

Annexe de l'arrêté 2022-04 864 interdisant la baignade sur la commune d'Urville Nacqueville

